

## **MAIRIE DE ROSAY-SUR-LIEURE**

34, Rue Principale  
27790 ROSAY SUR LIEURE

### **PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 28 mai 2024**

**Date convocation :** 16 mai 2024

**Membres en exercice :** 14

**Membres présents :** 8

**Pouvoir :** /

**Exprimés :** 8

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L.2121.10 et L.2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BÉHAREL, Maire.

#### **Etaient présents :**

M<sup>me</sup> CHAPELLE Vanessa *1<sup>ère</sup> adjointe*, M. MACHURET Alain *2<sup>ème</sup> adjoint*, M<sup>me</sup> ANQUETIL Patricia *Conseillère municipale*, M<sup>me</sup> BLONDÉ Monique *Conseillère municipale*, M<sup>me</sup> LANGLOIS Josiane *Conseillère municipale*, M. LENABOUR Rudy *Conseiller municipal*, M<sup>me</sup> PARMENTIER Valérie *Conseillère municipale*.

#### **Etaient excusés :**

M. ALVES-CERDEIRA Grégory *Conseiller municipal*, M. ANQUETIL William *Conseiller municipal*, M. CAUCHOIS Olivier *Conseiller municipal*, M. GILLES Nicolas *Conseiller municipal*, M<sup>me</sup> MACHURET Marie-Lyne *Conseillère municipale*, M<sup>me</sup> NOBLET Irina *Conseillère municipale*.

#### **Ordre du jour :**

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 11 avril 2024.
2. Délibération sur les orientations générales du P.A.D.D. du P.L.U.I. de la Communauté de Communes Lyons-Andelle.
3. Délibération pour le contrat de maîtrise d'œuvre avec études préliminaires pour la restauration de l'Eglise.
4. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le bail avec Madame Emma BEHAREL pour le local commercial (*34 bis, Rue Principale*).
5. Organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024.
6. Questions diverses.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Alain MACHURET est désigné secrétaire de séance.

#### **1. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2024.**

⇒ *Après discussion, les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité.*

## **2. Délibération sur les orientations générales du P.A.D.D. du P.L.U.I. de la C.D.C. Lyons-Andelle (délibération 2024/017)**

---

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'élaboration du P.L.U.I. de la C.D.C. Lyons Andelle, le Conseil Municipal doit débattre sur les orientations générales du P.A.D.D. (*Projet d'Aménagement et de Développement Durables*). Le P.A.D.D. définit les grandes orientations de développement et d'aménagement à l'échelle des 30 communes de la C.D.C.

Monsieur le Maire présente les axes et les orientations.

**Axe 1 :** Un territoire sous influence métropolitaine qui adapte son modèle de développement et son fonctionnement

Orientation 1.1 : Adapter les pratiques d'aménagement aux enjeux liés à la consommation d'espace et à l'artificialisation des sols

Orientation 1.2 : Pondérer l'influence des métropoles sur le territoire Lyons Andelle

Orientation 1.3 Consolider et rééquilibrer l'organisation interne du territoire

**Axe 2 :** Un territoire qui répond aux besoins des habitants en confortant son cadre de vie

Orientation 2.1 Renforcer la politique d'accueil de nouveaux habitants grâce au développement d'un parcours résidentiel raisonné

Orientation 2.2 : Porter un projet de territoire réaliste qui permette de répondre aux besoins des habitants

Orientations 2.3 : Soutenir le développement des secteurs économiques en valorisant les ressources du territoire, son identité et l'emploi local

**Axe 3 :** Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.1 Préserver l'identité du territoire au travers de ses composantes naturelles et patrimoniales

Orientation 3.2 Accompagner la transition énergétique du territoire et son adaptation aux effets du changement climatique

Orientation 3.3 Réduire l'exposition des habitants du territoire aux risques et aux nuisances

⇒ *Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de prendre acte du débat qui s'est tenu ce jour, sur les orientations générales du P.A.D.D. du projet de P.L.U.I. de la C.D.C. Lyons-Andelle.*

## **3. Délibération pour le contrat de maîtrise d'œuvre avec études préliminaires pour la restauration de l'église (délibération 2024/018)**

---

Monsieur le Maire explique que Madame QUEDRAY, habitante de Rosay, a fait donation de ses biens à la commune par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'Eglise Notre Dame de Rosay.

Grâce à cette donation, des travaux de restauration peuvent être envisagés à l'église (*le clocher et les murs gouttereaux de la nef*).

Avant d'entreprendre les travaux, il convient de faire des études préliminaires qui seront suivies d'un appel d'offres.

Madame Céline BERVILLE, architecte du patrimoine recommandée par l'architecte des bâtiments de France, a établi un devis pour un montant de 6 120€ H.T. + 10.5% du montant des travaux pour une mission complète de maîtrise d'œuvre avec études préliminaires (*études, diagnostic, dossier de permis de construire, assistance pour la passation des contrats, direction des travaux...*).

⇒ *Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident le devis de Madame Céline BERVILLE et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet de restauration.*

#### **4. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le bail avec Madame Emma BEHAREL pour le local commercial (34 bis, Rue Principale) (délibération 2024/019)**

Monsieur le Maire explique que le local commercial (34 bis, Rue Principale) est vacant depuis le 17 octobre 2023, fin de l'activité de Monsieur Guillaume LE SOURD.

Suite à une annonce passée sur panneau pocket et Facebook, une personne souhaitait s'installer comme coiffeuse. La personne n'a pas réussi à monter financièrement son projet.

Madame Emma BEHAREL, ergothérapeute, souhaite louer le local à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour y exercer son activité.

Le loyer reste inchangé 175 € charges comprises.

⇒ Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer un bail avec Madame Emma BEHAREL.

#### **5. Organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024.**

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h.

#### **6. Questions diverses.**

##### **Base de données des adresses**

Une base de données des adresses de la commune a été créée (obligation pour la commune à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024). Une rue, située aux Fiefs, ne possède pas de nom.

→ Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal pour la nommer.

##### **Journées du Patrimoine 2024**

Le Conseil Municipal décide de participer comme chaque année aux journées du Patrimoine. L'Eglise sera ouverte au public de 10 h à 18 h et une balade sera organisée le dimanche 22 septembre 2024.

##### **Repas des aînés**

Le repas des aînés aura lieu le 15 septembre 2024 à la salle des fêtes.

3 devis ont été établis (Leroy Traiteur, A votre goût et Erisay).

→ Les membres du Conseil Municipal décident de retenir la proposition de Leroy Traiteur.

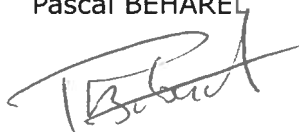
##### **Nous tous**

L'association Nous Tous a sollicité la commune pour l'obtention de son accord de principe pour la réalisation de 5 fresques sur la thématique des roseaux par l'intermédiaire d'une association d'artistes. Ce projet n'engagera pas la commune financièrement.

→ Les membres du Conseil Municipal sont favorables au projet.

La séance est levée à 19 heures 45.

Le Maire,  
Pascal BÉHAREL



Le secrétaire,  
Alain MACHURET

